



Ouverture d' un compte séparé par des copropriétaires

Par **barucolin**, le **03/10/2010** à **17:37**

Bonjour, le 3 octobre 2010

Messieurs,

je souhaiterai connaitre la legislation d' un compte séparé par des copropriétaires, est il excat que pour ouvrir un compte sparé gérait par les copropriétaires il faut disposer d' une avance de trésorie d' environ 1/6° du budget prévisionnel.

merci de votre réponse.

barucolin